



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE ENVIRONNEMENT
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

N°D24DSTE220

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA 5^{ème} ANNÉE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SÉCURISATION DES QUATRE DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité pour la Communauté de Communes de mettre aux normes et sécuriser ses déchetteries suite au rapport remis par la DREAL concernant la déchetterie de Montayral et suite à la réalisation des contrôles réglementaires initiaux ;

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) qui a pour objectif le soutien à l'investissement des collectivités territoriales vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires et qu'elle est notamment destinée au soutien de projet de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

Vu la délibération n°2023B-41-FIN en date du 06 avril 2023 relative à l'actualisation de l'autorisation de programme concernant la mise aux normes et sécurisation des 4 déchetteries du territoire approuvant le l'échelonnement sur 2 ans de la dernière phase de travaux ;

Vu la décision n°D2021-51-STE en date du 22 mars 2021 relative à la demande de subvention pour la 1^{ère} année de travaux ;

Vu la décision n°D2021-230-STE en date 15 décembre 2021 relative à la demande de subvention pour la 2^{ème} année de travaux ;

Vu la décision n°D2022-218-STE en date du 15 décembre 2022 relative à la demande de subvention pour la 3^{ème} année de travaux ;

Vu la décision n°D2023-228-STE en date du 19 décembre 2023 relative à la demande de subvention pour la 4^{ème} année de travaux ;

Considérant que la Communauté de Communes a fait réaliser une étude par le bureau d'étude EODD permettant l'élaboration du diagnostic et du programme de travaux ;

Considérant que les travaux nécessaires à la mise aux normes et la sécurisation des quatre déchetteries seront réalisés sur 5 ans et que les travaux des déchetteries de Blanquefort-sur-Briolance et Tournon d'Agenais sont programmés sur 2 ans tel que :

AR Prefecture

047-200068930-20241219-D24DSTE220-AR
Reçu le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024

Echelonnement des travaux	Montayral	Penne d'Agenais	Blanquefort-sur-Briolance	Tournon d'Agenais	Montant en € HT
Année 1 - 2021	210 000,00 €				210 000,00 €
Année 2 - 2022	66 725,00 €	83 275,00 €			150 000,00 €
Année 3 - 2023		232 235,00 €			232 235,00 €
Année 4 - 2024			69 500,00 €	58 620,00 €	128 120,00 €
Année 5 - 2025			99 715,00 €	186 951,00 €	286 666,00 €
Total opération	276 725,00 €	315 510,00 €	169 215,00 €	245 571,00 €	1 007 021,00 €

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide

1°) – De solliciter auprès de l'État, la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'année 2025, d'un montant de 85 999 € ;

2°) – De valider le plan de financement proposé :

Dépenses année 2025		Recettes année 2025	
Montant des travaux HT	268 666 €	DSIL	85 999 €
		Fumel Vallée du Lot	182 667 €
Total dépenses	268 666 €	Total recettes	268 666 €

3°) – De signer tous documents afférents à cette demande ;

4°) – De préciser que les dépenses seront prévues au Budget 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19 décembre 2024



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 19 décembre 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 19 décembre 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com